

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 14/12/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20221213-127672-DE-1-1

Date de mise en ligne : 16/12/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 13
décembre 2022
D-2022/420**

Aujourd'hui 13 décembre 2022, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Sauf de 16h00 à 17h10, présidence de Madame Claudine BICHET.

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Madame Géraldine AMOUROUX présente à partir de 15h50, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16h03, Madame Alexandra SIARRI présente à partir de 16h55, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 15h40, Monsieur Maxime GHESQUIERE présent jusqu'à 15h40, Madame Catherine FABRE présente jusqu'à 17h00, Monsieur Patrick PAPADATO présent jusqu'à 17h07.

Excusés :

Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Eve DEMANGE, Madame Marie-Julie POULAT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Aziz SKALLI,

**Structure d'accueil de la petite enfance Mirassou.
Présentation du rapport annuel de l'exercice clos le 31
décembre 2021. Information au Conseil Municipal.**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 6 juin 2016, la Ville de Bordeaux a confié, dans le cadre d'un contrat portant délégation de service public à la société « La Maison Bleue SAS » pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} août 2016 et ce jusqu'au 31 juillet 2022. Il a pour objet l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil Mirassou de 60 places situé 33-35 rue Roger Mirassou à Bordeaux (33800), dans le secteur Nansouty.

Par délibération du 6 juin 2016, vous avez autorisé l'avenant portant sur la création de la société dédiée, LA MAISON BLEUE – BORDEAUX 3 SARL, à l'exécution exclusive de la convention ayant pour objet l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil petite enfance de la rue Mirassou à Bordeaux.

Par délibération du 9 juillet 2017, vous avez autorisé l'avenant portant sur la modification des statuts de la société « LA MAISON BLEUE-BORDEAUX 3 SARL » et de retenir la substitution de la nouvelle société LA MAISON BLEUE, à la société LA MAISON BLEUE SAS dans tous ses droits et obligations nés desdites conventions de délégation de service public.

Conformément à l'article L3131-5 du Code de la commande publique, les délégataires doivent remettre à l'autorité concédante un rapport annuel. Ce rapport permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Son examen vous est présenté sur la base de la présente synthèse conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I) Présentation générale de la crèche

La crèche se situe dans le quartier de Nansouty et a ouvert ses portes le 2 mai 2012. Elle dispose de 60 places et est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et ceci toute l'année à l'exception des périodes de fermetures annuelles (une semaine entre Noël et le jour de l'An et 2 journées pédagogiques).

Elle accueille les enfants bordelais dans le cadre de l'Offre de Service Petite Enfance mise en place par la Ville.

Les locaux de la crèche sont composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage et comportent différents espaces avec :

- 3 unités de vie équipées de salle d'éveil, de dortoirs, de salles de change et de coin repas ou biberonnerie ;
- Des salles d'activités mutualisées avec une salle de jeux d'eau, une salle de motricité ainsi qu'un atelier commun et une salle d'éveil sensoriel ;
- Des locaux techniques : deux bureaux de direction, des locaux de rangements, une cuisine équipée pour de la réalisation sur place, une lingerie-buanderie, des WC, un local poussette et des locaux réservés au personnel (vestiaires, cuisine, salle de réunion).

La crèche dispose d'un jardin et de terrasses à l'étage.

II) Crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19

L'année 2021 a encore été marquée par la crise sanitaire générée par l'épidémie du COVID-19 avec notamment :

- la fermeture administrative de la crèche du 5 au 23 avril 2021 (soit 14 jours ouvrés) ;
- une fermeture partielle de la crèche le 11 et totale du 12 au 16 février.

En dehors des fermetures, la crèche n'a pas été amenée à réaliser des réductions d'horaires et a réussi à garantir la continuité de service en dépit de la crise sanitaire (générant des absences de professionnelles) et des difficultés à recruter du personnel.

III) Evolution de l'activité

En 2021, elle a été ouverte 230 jours (contre 250 prévus au contrat) et a accueilli 133 enfants,

dont 75% en accueil régulier et 25% en accueil occasionnel.

La crèche a subi une baisse du niveau d'activité depuis la crise sanitaire en lien avec les fermetures avec :

- Un taux de présentéisme physique¹ de 77,2% et 122 584 heures de présence des enfants (versus un taux de présentéisme physique de 76,3% et 126 561 heures de présence des enfants (- 3%) en 2019) ;
- Un taux de présentéisme financier² de 82,6% et 131 137 heures facturées aux familles (versus un taux de présentéisme financier de 88% et 145 934 heures facturées aux familles (-10%) en 2019) ;
- Un taux de facturation³ de 107 %.

Le taux de présentéisme financier est légèrement sous le seuil attendu au contrat (83.5% soit -0,9% pour 140 197 heures estimées).

La participation moyenne des familles a été de 2,21 € en 2021 (2,16 € en 2019 et 2,11 € en 2020).

La directrice de la crèche a participé aux commissions d'attribution des places ainsi qu'aux permanences d'accueil telles qu'exigées par la Ville.

IV) La qualité du service

Projet pédagogique

Le projet pédagogique de la crèche est basé sur l'éveil artistique, culturel et sensoriel avec différentes activités d'éveil proposées (potager, sorties d'observation nature, peinture corporelle, Kamishibaï, éveil musical, ateliers cuisine, jeux d'eau, de manipulation et de transvasement et de la relaxation). Ces activités ont pour objectif d'éveiller les sens (toucher les éléments, sentir les plantes, goûter aux fruits) et d'accroître la motricité fine et les coordinations globales.

Un « espace type Snoezelen » est utilisé quotidiennement pour favoriser le développement et le bien-être de chaque enfant autour d'une démarche liée à l'éveil sensoriel (découverte des sens et du corps).

En 2021, les partenariats n'ont pas repris à l'exception de celui avec l'association Nature et Récup (rencontres avec la crèche municipale Malbec, association Petit Bruit pour l'éveil musical, association Lire et Faire Lire, écoles Paul Antin et Yser, EPHAD Billaudel...). La crèche prévoit de relancer ces partenariats en 2022.

Communication auprès des familles et soutien à la parentalité

La crise sanitaire a impacté les modalités de rencontres avec les parents et la communication auprès des familles. Le délégataire n'a pas pu organiser la majorité des réunions collectives physiques et actions de soutien à la parentalité prévues (Festival des parents, cafés parents, goûters parents, visite des parents...).

Le délégataire a eu recours à l'application mobile « A la crèche », avec l'échange de photos, vidéos, la transmission de documents tels que les fiches d'activités, de lectures ou de comptines pour les enfants. Il a également envoyé cinq gazettes aux familles (tous les deux mois). Deux réunions thématiques autour du sommeil ont été réalisées.

La crèche est équipée de panneaux d'affichage à destination des parents et des boîtes à idées sont mises à disposition des parents pour toute proposition d'amélioration de la vie de la crèche. Un cahier de vie est alimenté régulièrement de photos des activités de chaque enfant.

L'équipe

Au 31 décembre 2021, l'équipe compte 22,75 Equivalents Temps pleins (ETP) dont 17,5 auprès

1 Le taux de présentéisme physique est égal au nombre d'heures de présence des enfants divisé par la capacité d'accueil.

2 Le taux de présentéisme financier est égal au nombre d'heures facturées aux familles divisé par la capacité d'accueil.

3 Le taux de facturation correspond au taux « heures facturées/heures réalisées ».

des enfants et 37% diplômés⁴ (inférieur à l'engagement contractuel de 54% et à l'exigence réglementaire de 40%) avec :

- Une directrice et son adjointe ;
- 2 EJE référentes de section ;
- 3 auxiliaires de puériculture ;
- 1 psychomotricienne ;
- 11 titulaires du CAP Petite Enfance ;
- 1 cuisinier et 2 agents d'entretien ;
- Une apprentie CAP (0,75 ETP)

Cette équipe est complétée par un médecin présent 6 heures par mois et une psychologue présente 12 heures par mois.

La directrice de la crèche en congés maternité pendant le 2nd semestre 2021 a été remplacée.

Un total de 1070 jours d'absences est à constater en 2021, principalement pour maladie (751 jours) et maternité (236 jours). Afin de pallier cet absentéisme important et les délais de recrutement ainsi que de respecter les taux d'encadrement exigés par la réglementation, le délégataire a fait appel à des recrutements externes, à une professionnelle d'une autre crèche, à la directrice et son adjointe, ou à des heures supplémentaires.

Le délégataire n'a pas transmis le calcul de l'ETP moyen auprès des enfants en 2021 et n'a pas retracé l'ensemble des départs et arrivées de professionnelles. Toutefois, la direction de la Petite Enfance a reçu régulièrement un état du personnel. Ces derniers ont fait apparaître un fort turn-over au sein de l'équipe dans l'année. À la suite des départs de professionnelles diplômées, le délégataire n'a pas réussi à recruter des professionnels avec un profil équivalent en raison de tensions fortes sur ce secteur.

Dans le cadre du contrat conclu avec la Maison Bleue, la Ville de Bordeaux ne dispose pas de moyens d'actions juridiques (engagements, pénalités) pour obliger le délégataire à respecter ses engagements sur l'équipe. A noter, le contrat de DSP signé pour la gestion de la crèche Mirassou à compter d'août 2022 a été revu afin d'intégrer un engagement du délégataire ainsi que des pénalités pour non-respect par le délégataire de ses obligations notamment en matière de gestion du personnel (nombre d'ETP).

La crèche a accueilli 11 stagiaires sur l'année 2021.

L'équipe a bénéficié d'un total de 84 heures de formation sur les fondamentaux de l'accueil du jeune enfant, la formation HACCP et la communication avec les parents.

En complément, l'équipe a bénéficié de 2 journées pédagogiques, conformément au contrat.

Encadrement réalisé par le siège

Le groupe La Maison Bleue a mis en place une démarche qualité. Dans le cadre de cette démarche, la structure a bénéficié d'audits internes sur :

- Son fonctionnement : réalisé par la responsable de secteur (le 9 octobre) ;
- Sa pédagogie (le 4 mai et le 9 décembre).

Les rapports de ces audits (comptes-rendus et plans d'actions) ont été transmis à la Ville.

Des réunions d'équipe sont organisées et une réunion mensuelle des directrices du secteur est réalisée avec la coordinatrice.

Satisfaction des parents

L'enquête de satisfaction réalisée en 2021 a révélé un faible taux de satisfaction avec 55 % de parents satisfaits ou très satisfaits de la gestion de la crèche et de nombreux parents insatisfaits.

Le peu de satisfaction des familles est en lien avec les dysfonctionnements de la crèche.

Alimentation

⁴ Correspond au pourcentage d'employés ayant un diplôme dit de rang 1 : Educateur de jeune enfant, puéricultrice, infirmière, auxiliaire de puériculture, psychomotricien.

La cuisine est réalisée sur place par un cuisinier avec un engagement de 3 composantes bio par jour. La crèche a recours au fournisseur API pour l'approvisionnement des denrées.

Les parents sont informés chaque semaine du contenu des repas avec l'affichage des menus (locaux et application). Les quantités nécessaires sont évaluées chaque jour, selon le nombre d'enfants, pour éviter le gaspillage alimentaire.

La crèche transmet régulièrement à la Ville les menus.

Contrôles de la Ville

La Ville a été alertée à plusieurs reprises par des parents sur la situation préoccupante de la crèche et notamment au printemps dans la section des grands avec une organisation défaillante et de nombreux dysfonctionnements au sein de la crèche (communication inadaptée, turn-over des équipes, manque de personnel et d'activités...).

Dans ce contexte, la Ville a exigé la mise en place d'un plan d'actions adapté par le délégataire. Ce dernier a proposé des actions sur l'équipe (renfort, formation...), la communication auprès des familles, l'accompagnement pédagogique et la mise en place d'un conseil des parents...

La mise en œuvre de ces actions a été suivie par la direction de la Petite Enfance et des Familles. Cette dernière a renforcé ses contrôles sur la crèche. Plusieurs visites sur site ont été ainsi effectuées et un suivi mensuel de l'effectif a été mis en place.

La Ville a également participé aux rencontres réalisées avec les parents relais.

Une visite de la PMI a été réalisée le 22 septembre 2021 suite aux dysfonctionnements rapportés par les familles. Cette visite a donné lieu à un compte-rendu qui a été pris en compte pour la mise en place du plan d'actions.

V) Mise en œuvre des engagements sur le volet développement durable

La crèche a mis en œuvre des actions dans le cadre de ses engagements sur le volet développement durable avec notamment :

- Un potager pédagogique qui permet aux enfants de découvrir et d'entretenir tout au long de l'année un jardin en utilisant des produits naturels non polluants ;
- L'organisation d'activités culinaires autour du bio avec des préparations réalisées par les enfants, à base de fruits et produits biologiques ;
- Le remboursement à 50% des abonnements de transport ;
- Une politique d'achats vertueuse ;
- Des règles du quotidien ont été mises en place afin de limiter la production de déchets et de faire bonne usage des ressources : gestes écocitoyens pour économiser l'eau et l'électricité, utilisation de produits naturels pour le nettoyage des locaux (vinaigre blanc), tri sélectif, réutilisation des tissus et papiers, dématérialisation de la communication, privilégier l'eau du robinet à celle de la bouteille selon les possibilités.
- Utilisation d'objets recyclés et détournés.

VI) Mise en œuvre des engagements sur le volet social

En 2021, 4 046 heures d'insertion ont été réalisées au sein de la crèche Mirassou, ce qui est inférieur aux engagements contractuels ambitieux de 5 044 heures. L'écart avec l'engagement contractuel s'explique par des objectifs trop ambitieux et l'arrêt des contrats d'avenir (estimés à 3 220 heures par an).

Le contrôle des actions d'insertion a été réalisé par le PLIE de Bordeaux, Plan local pour l'insertion et l'emploi.

La directrice de La Maison Bleue a réalisé des échanges avec la conseillère insertion professionnelle et des rencontres avec la mission locale.

A noter : aucune pénalité n'était prévue contractuellement en cas de non-respect des engagements. Les derniers contrats de DSP ont été revus sur ce point.

VII) L'entretien des bâtiments

Le délégataire a la responsabilité de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance correspondant à un montant de 14 955 euros en 2021. L'engagement prévisionnel s'élève à 20 236 euros. Le délégataire a donc dépensé 5 681 euros de moins que ce qui été prévu au contrat pour assurer l'entretien et la maintenance de la crèche.

Le délégataire a transmis à la demande de la Ville de Bordeaux les contrats et documents relatifs de l'entretien préventif et de contrôle des installations, aux interventions de réparation, aux contrats d'assurance et aux contrôles bactériologiques réalisés.

Une visite pour s'assurer du correct entretien et maintenance du bâtiment a été réalisée le 14 janvier 2021 par la direction des bâtiments et de la petite Enfance. Elle a mis en avant la nécessité de prévoir les peintures dans les unités du rez-de-chaussée et un nettoyage complet du sol. De son côté, la Ville a du réaliser la réparation de la terrasse extérieure du personnel et des vélux occasionnant des fuites d'eau.

En matière d'investissements, le délégataire a réalisé 15 417 euros TTC en 2021 et 137 684 euros TTC d'investissements depuis le début du contrat. L'annexe 3 du contrat prévoyait des investissements de 11 591 euros TTC dans le cadre de la reprise de la crèche. Ces investissements ont bien été réalisés par le délégataire à hauteur de 10 243 euros TTC en 2016. De plus, l'annexe 3 prévoyait que la directrice de la structure puisse utiliser un budget investissement supplémentaire de 12 942 euros TTC sur la durée du contrat soit 2 157 euros par an TTC. Le délégataire a donc largement dépassé ses engagements contractuels.

VIII) Analyse économique et financière de l'exercice 2021 de la société La Maison Bleue Bordeaux 3 délégataire de service public de la structure d'accueil Mirassou

Les 3 années étudiées sont difficilement comparables compte tenu de la crise sanitaire intervenue dès le mois de mars 2020 et dont les effets se sont poursuivis sur 2021.

La structure est bénéficiaire en dépit de la crise sanitaire notamment grâce aux indemnités versées par la CAF et indemnités d'activité partielle.

L'activité globale est en progression en 2021 (hors 2020 année atypique) avec un développement des recettes de Prestation de Service Unique (PSU).

Les heures réalisées 2021 sont inférieures aux prévisions. Les taux de présentéisme physique et financier sont néanmoins toujours conformes au contrat DSP (taux de présentéisme financier > taux de présentéisme physique et taux de présentéisme physique > 70 %).

Nous n'avons pas relevé de problème majeur au niveau de l'encadrement.

La détermination du coût de revient prend en compte des contributions volontaires (loyers annuels de 190 K€) qui restent à valider par la VDB.

Les comptes 2019 et 2020 analysés présentaient des écarts entre eux. Les comptes 2021 ne nous ont pas été transmis. Aucun rapprochement n'a ainsi été réalisé entre le rapport d'activité 2021 et les comptes annuels. Les ratios 2021 n'ont pas pu être calculés.

Le montant recalculé de la participation Ville est de 229 K€, le coût par berceau et par an s'élève à 3 802 € après retranchement de la RODP (1 K€).

Pour votre complète information, le rapport annuel de l'année 2021 ainsi que l'analyse économique et financière réalisée par le délégant ont été annexés à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 13 décembre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER